



C42. Évolution de la densité de population entre 1993 et 2030

Source Instat 2013 et projections d'après Sourisseau et al 2016

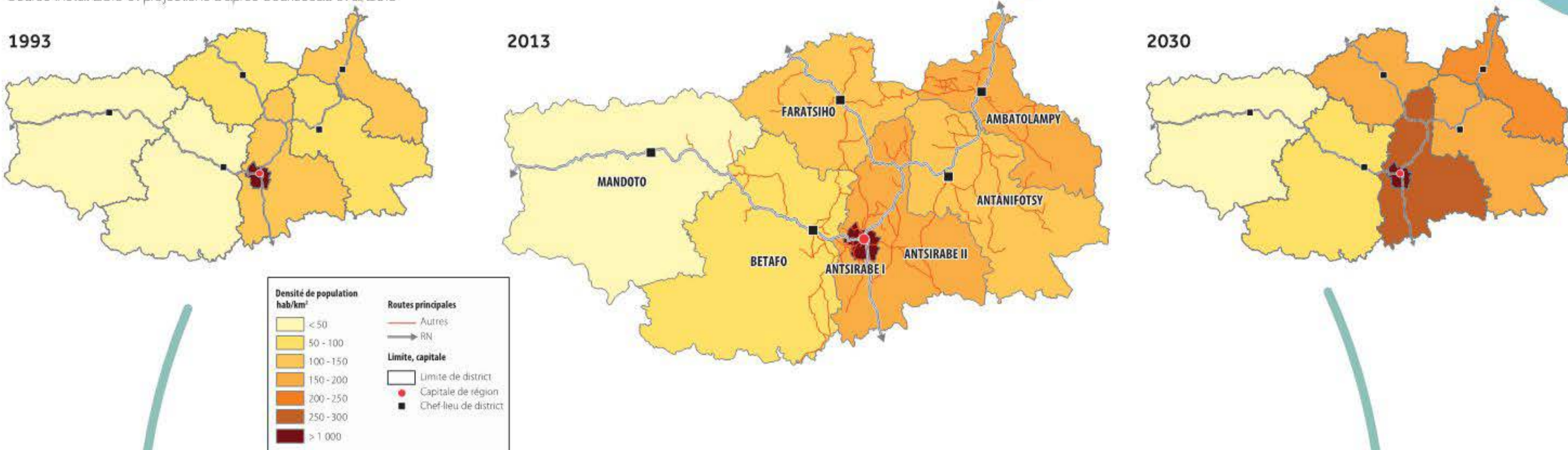
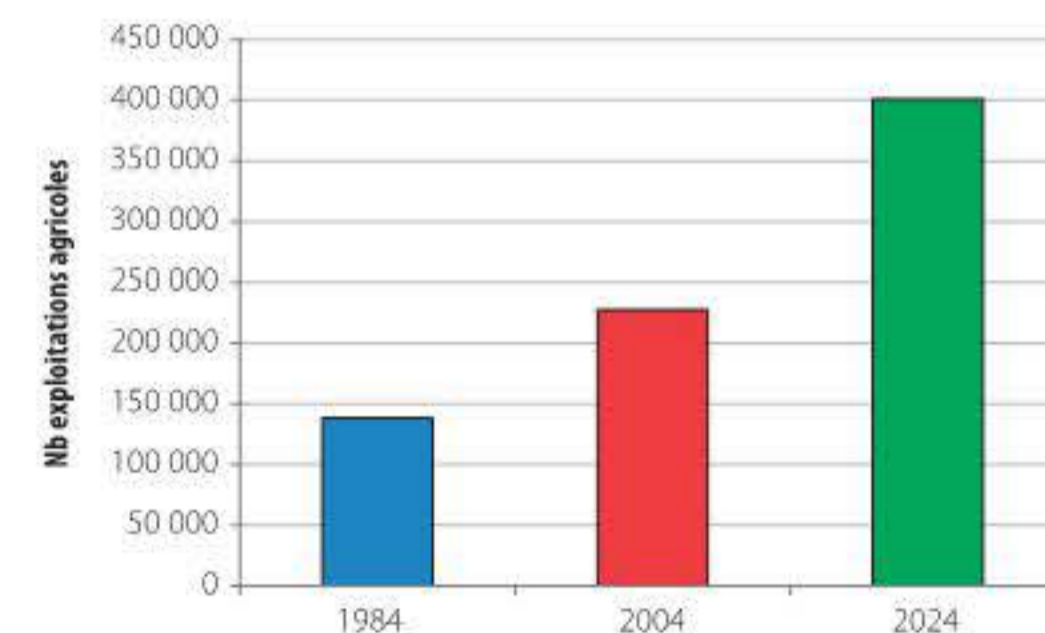


Fig. 21. Evolution du nombre et de la superficie moyenne des exploitations agricoles entre 1984 et 2024

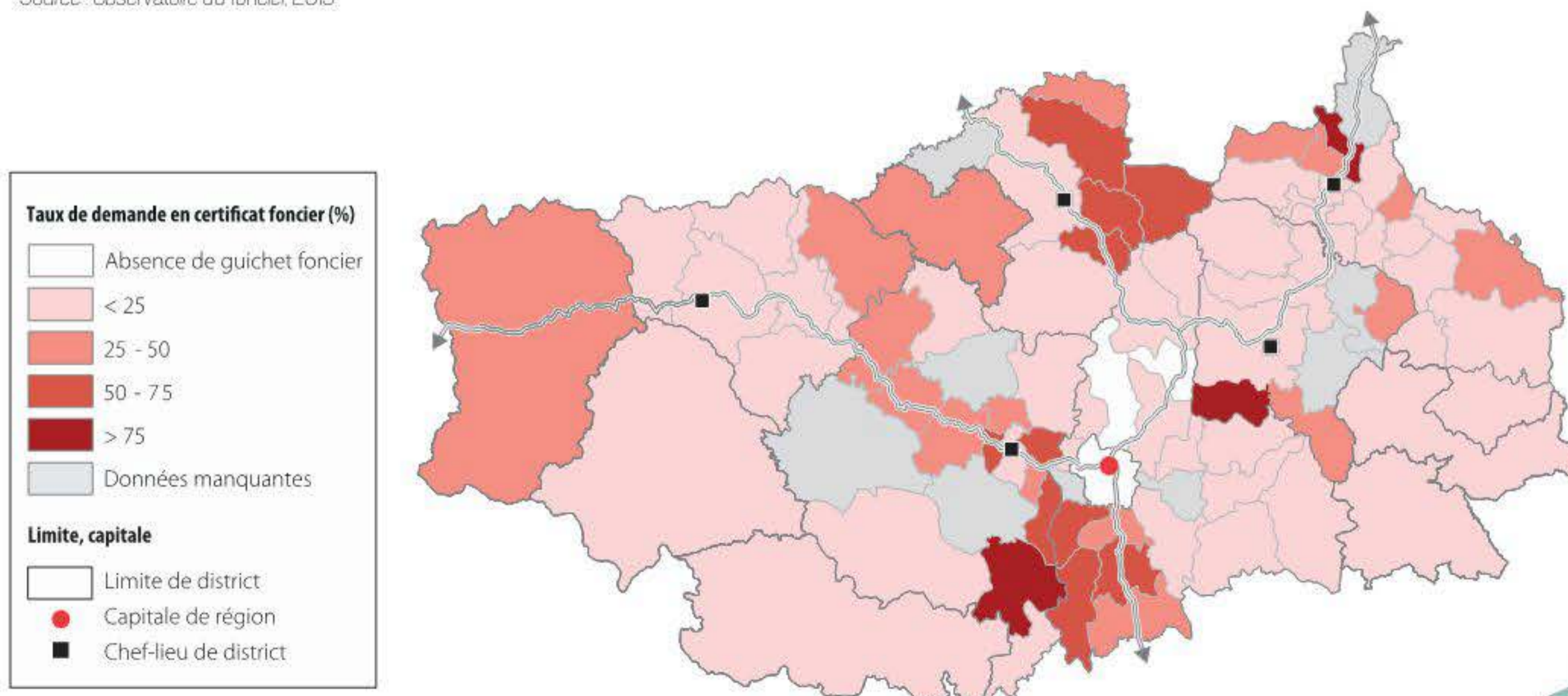
Source : MAEP 2007 et projections de Sourisseau et al 2016



3

C43. Demandes de certificats fonciers par commune (% ménages)

Source : Observatoire du foncier, 2015



L'ILLUSION DE L'ABONDANCE : ENJEUX FONCIERS AGRICOLES DANS LE VAKINANKARATRA À MADAGASCAR

La forte croissance de la population accentue la pression sur les terres agricoles et amplifie le défi d'accès au foncier pour le plus grand nombre. Au-delà des succès techniques de la gestion foncière décentralisée, il s'agit de renforcer les approches territoriales permettant la mise en œuvre de diagnostics et de plans d'action concertés.

• Le paradoxe : diminution de la taille des exploitations et abondance foncière

A Madagascar, sur 40 millions d'hectares (Mha) de terres agricoles, seuls 3,5 Mha seraient cultivées et 10 Mha cultivables. Malgré ce potentiel, les superficies moyennes des exploitations agricoles, pourtant déjà très faibles, diminuent. En prolongeant les tendances des deux derniers recensements agricoles (1984 et 2004), la superficie moyenne des exploitations pourrait être réduite de moitié en l'espace de 40 ans et passerait de 1,2 ha en 1984 à 0,61 ha en 2024. L'extension des terres agricoles devrait permettre de lever la contrainte foncière des exploitations familiales mais pour comprendre les marges de manœuvre effectives, il est nécessaire de passer à l'échelle régionale afin de construire un diagnostic territorial détaillé et de conduire un exercice prospectif plus proche des réalités et des perceptions locales.

La région du Vakinankaratra, une des plus peuplées et des plus économiquement dynamiques de la grande île, permet de mieux comprendre l'écart entre le potentiel foncier annoncé et

les superficies effectivement cultivées. Dans cette région, comme au niveau national, le taux de croissance de la population agricole est élevé et suit la même tendance que le croît démographique. Les secteurs secondaires et tertiaires, tirés par l'amorce de développement industriel de la capitale régionale Antsirabe, ne sont pas capables d'absorber de façon significative la main-d'œuvre des jeunes générations. L'agriculture continue à assurer les moyens d'existence de la majorité de la population (86 % des actifs en 2012) y compris en milieu urbain. En conséquence, même avec une diminution de la croissance démographique, le nombre d'exploitations agricoles continue à croître et devrait être multiplié par près de 3 en 40 ans.

• Toujours plus d'exploitations mais peu d'extension des superficies cultivées

Le très faible taux de croissance des superficies cultivées (0,9 % par an sur la période 1984-2004 au niveau national) questionne la réalité de l'accès au foncier. Les réserves en terre potentielles sont éloignées des lieux actuels d'habitation et situées dans des environnements difficiles : l'offre et la demande en terre se rencontrent rarement. La zone ouest de la région (districts de Betafo et Mandoto), front de migration dans les années 1970, ne semble plus jouer ce rôle. Les disparités infra-régionales en termes de répartition de population, mais aussi d'infrastructures, de services et de qualité de vie sont très fortes : elles sont

le produit de conflits anciens entre royaumes précoloniaux puis de l'emprise coloniale, mais aussi de la prégnance du paludisme et de l'insécurité ; elles s'amplifient au fil des années. Les densités de population par district variaient en 1993 de moins de 20 hab/km² à plus de 100. En l'absence de changements effectifs liés notamment aux migrations, ces différences pourraient se creuser d'ici 2024. Dans les territoires les plus peuplés, l'impossibilité d'accéder à de nouvelles terres par la défriche témoigne d'une situation de saturation foncière et rappelle que les terres non cultivées sont rarement vides de droits et d'utilisation.

Or, pour absorber la croissance de la population agricole à l'horizon 2024 sans réduire la superficie moyenne actuelle des exploitations, la superficie cultivée devrait augmenter au niveau régional de 95 000 ha. Sans mouvement de rééquilibrage, elle devrait ainsi couvrir près d'un tiers du territoire dans les districts les plus densément peuplés (>200 hab/km²) !

Depuis les années 1980, les exploitations agricoles pallient la diminution de leurs dotations en foncier, cheptel et équipement par une intensification en travail (disparition des jachères, double culture, optimisation des engrais organiques). Malgré cela, les écarts croissants entre les prix des produits manufacturés et ceux des produits agricoles, couplés aux crises politiques et aux chocs climatiques, maintiennent la majorité des familles rurales dans la pauvreté. Dans ces conditions, il est difficile pour les ménages d'acheter et/ou mettre en valeur des terres de moindre qualité agronomique ou d'installer une nouvelle exploitation agricole dans un terroir éloigné.

• Le défi de l'accès à la terre : le besoin d'une vision globale

Entre 2005 et 2015, la réforme foncière a été axée sur la sécurisation foncière par la reconnaissance légale des droits coutumiers

sur les terres cultivées et l'octroi de nouvelles compétences aux communes. Dans le Vakinankaratra, ce pari de la décentralisation de la gestion foncière a été en partie réussi : 83 communes sur 91 sont dotées d'un guichet foncier et la plupart sont encore actifs malgré la situation de crise nationale entre 2009 et 2014. Mais le défi de l'accès à la terre, thème de la politique foncière pour les 15 années à venir, reste entier. Depuis 2015, la région tente d'attirer des entrepreneurs en leur mettant à disposition du foncier « sécurisé » dans le cadre de zones d'investissement agricole. Mais les terrains s'avèrent pour la plupart déjà occupés par des paysans. Les connaissances sur les superficies disponibles et sur les droits et formes d'utilisation actuelles restent insuffisantes. Favoriser l'accès à la terre demande un véritable travail de concertation débouchant sur un accord avec les détenteurs de droits au niveau local.

Les mouvements de migration vers les territoires les moins peuplés semblent très limités en raison de liens socio-économiques forts au territoire d'origine, d'une volonté de bénéficier de services publics minimaux et d'une crainte de l'insécurité sur les biens et les personnes. Pour impulser des rééquilibrages porteurs de développement, les politiques doivent donc développer les infrastructures et les services publics et investir au niveau des exploitations pour faciliter leur installation dans des terroirs où la terre est certes disponible mais de moindre valeur agronomique. Ces politiques doivent être portées par une vision globale du développement du territoire, basée sur un diagnostic fiable des réalités actuelles et des potentiels existants.

Jean-François Béliers, Perrine Burnod,
Patrick Rasolofo, Jean-Michel Sourisseau